 CARMEUSE NATURAL CHEMICALS Management Qualité	Site : SIEGE	Direction : TECHNIQUE	Document : 000.1436FDS
	FICHES DE DONNEES SECURITE CARBONATE DE CALCIUM		Page : 1/5 Date : 02/03/2004 Révision : 6

FICHE DE DONNEES SECURITE

Suivant la Directive 91/155/CE et 2001/58/CE

Produit : **CARBONATE DE CALCIUM**

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

Nom de la substance : Carbonate de Calcium
 Synonymes : Calcaire, calcite, craie, pierre à chaux, Aragonite, marbre.
 Nom chimique / Formule : Carbonate de calcium / CaCO₃
 Noms commerciaux : Voir fiche technique
 N°CAS : 1317-65-3 ou 471-34-1
 N° CEE : Non repris
 N°EINECS : 215-279-6 ou 207-439-9
 Poids moléculaire : 100,0892

1.2. UTILISATION DE LA SUBSTANCE :

Matière première, apport de calcium, charge minérale ou modification du pH.

1.3. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE PRODUCTRICE :

Nom : **CARMEUSE FRANCE S.A.**
 Adresse : 91, avenue d'Acqueville
 F-78670 Villennes-sur-Seine
 Tél. : 01 39 75 27 00
 Fax : 01 39 75 25 00

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE :

Centre antipoison (Paris) : 01 40 05 48 48
 Pompiers : 18

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

2.1. CARACTERISTIQUES CHIMIQUES :

Nom (réf. Dir. CEE) : Carbonate de calcium
 Symbole : Non concerné


3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1. INDICATION DU DANGER :

Irritant : Non
 Inflammable : Non
 Réaction exothermique : Non

3.2. DANGER SERIEUX POUR L'HOMME :

Le carbonate de calcium est un produit naturel inerte ne présentant aucun risque pour l'homme et l'environnement.

	Site : SIEGE	Direction : TECHNIQUE	Document : 000.1436FDS
	FICHES DE DONNEES SECURITE CARBONATE DE CALCIUM		Page : 2/5 Date : 02/03/2004 Révision : 6

4. PREMIERS SECOURS

4.1. CONTACT AVEC LES YEUX :

Poussières: irritation mécanique due aux particules de produit, d'où larmoiement et légère douleur temporaire. Laver à l'eau courante en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

4.2. INHALATION :

Peut irriter les voies respiratoires (poussières). Eternuements. Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'indisposition, consulter un spécialiste.

4.3. INGESTION :

Produit considéré comme produit à très faible toxicité. En cas d'ingestion massive, consulter néanmoins un spécialiste.

4.4. CONTACT AVEC LA PEAU :

Produit non irritant. Laver abondamment à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1. PROCEDURE DE COMBAT DU FEU :

La substance est ininflammable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRECAUTION INDIVIDUELLES :

Prendre des mesures de protection individuelles. Voir § 8.

6.2. PRECAUTION POUR L'ENVIRONNEMENT :

Néant.

6.3. METHODE DE NETTOYAGE :

Evacuer le produit mécaniquement, laver à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A RESPECTER POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :

Il convient de respecter les précautions générales relatives à la manipulation des produits chimiques.

7.2. CONDITIONS DE STOCKAGE SANS DANGER :


Stocker à l'abri de l'humidité pour ne pas altérer les propriétés physiques du produit. Ne pas stocker avec des acides.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeur limite tolérable dans l'air : 10 mg/m^3 (circulaire du 19/07/1982)

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION :

 CARMEUSE NATURAL CHEMICALS Management Qualité	Site : SIEGE	Direction : TECHNIQUE	Document : 000.1436FDS
	FICHES DE DONNEES SECURITE CARBONATE DE CALCIUM		Page : 3/5 Date : 02/03/2004 Révision : 6

8.2.1. CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8.2.1.1. Protection respiratoire : | Masque antipoussière agréé si la concentration dans l'air ambiant dépasse 10 mg/m ³ . |
| 8.2.1.2. Protection des mains | Néant. |
| 8.2.1.3. Protection des yeux : | Port de lunettes de sécurité. |
| 8.2.1.4. Protection de la peau : | Néant. |

8.2.2. CONTROLE D'EXPOSITION LIE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Aucune écotoxicité connue

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS GENERALES :

- | | |
|-----------------|----------------------------------------------------|
| 9.1.1. ASPECT : | Produit blanc, beige ou gris. (poudre ou granulat) |
| 9.1.2. ODEUR : | inodore. |

9.2. INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A LA SANTE, A LA SECURITE, ET A L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9.1.1. pH (A 25 °C) : | 8,5 à 9,4 (solution saturée à 16 mg/l) |
| 9.1.2. POINT D'EBULLITION : | <u>Point de fusion</u> (de l'oxyde) CaO 2570°C
<u>Point d'ébullition</u> (de l'oxyde) CaO 2850°C (à 100 hPa)
<u>Point de décomposition</u> : Se décompose à 900°C pour former de l'oxyde de calcium et du CO ₂ . |
| 9.1.3. POINT D'ECLAIR : | non applicable |
| 9.1.4. INFLAMMABILITÉ : | Ininflammable |
| 9.1.5. DANGER D'EXPLOSION : | Inexplosible |
| 9.1.6. PROPRIETES COMBURANTES : | Non applicable |
| 9.1.7. PRESSION DE VAPEUR : | Non volatil |
| 9.1.8. DENSITE RELATIVE : | <u>Poids spécifique</u> : 2740 kg/m ³ (20°C) (ISO 787-10)
<u>Masse volumique apparente</u> : 900 à 1500 kg/m ³ suivant granulométrie |
| 9.1.9. SOLUBILITE : | Hydrosolubilité : 14 à 16 mg/l à 20°C
Liposolubilité : Non soluble dans l'huile ou les solvants |
| 9.1.10. COEFFICIENT DE PARTAGE : | Non applicable |
| 9.1.11. VISCOSITE : | Non applicable |
| 9.1.12. DENSITE DE VAPEUR : | Non volatil |
| 9.1.13. TAUX D'EVAPORATION : | Non volatil |

10. STABILITE ET RÉACTIVITÉ

Le carbonate de calcium est stable et inerte dans les conditions normales.

10.1. CONDITIONS A EVITER :


Température : Se décompose à 900°C pour former de l'oxyde de calcium et du CO₂

10.2. MATIERES A EVITER :

Acides : Réagit avec les acides en formant des sels de calcium et en dégageant de la chaleur.

10.3. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :

L'oxyde de calcium formé par la décomposition du carbonate de calcium est un produit irritant à pH élevé qui produit de la chaleur en présence d'eau.

 CARMEUSE NATURAL CHEMICALS Management Qualité	Site : SIEGE	Direction : TECHNIQUE	Document : 000.1436FDS Page : 4/5 Date : 02/03/2004 Révision : 6
	FICHES DE DONNEES SECURITE CARBONATE DE CALCIUM		

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Se référer aux parties 3 et 4 pour les effets sur la santé. Produit se trouvant en abondance dans la nature, notamment dans l'eau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le carbonate de calcium est neutre au niveau écologique. Il est utilisé en agriculture comme amendement des sols. On le trouve dans des gisements importants et en solution dans les eaux.

12.1. ECOTOXICITE :

Aucune écotoxicité connue.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Au niveau environnemental, le produit peut être éliminé sans danger compte tenu de ce qui est dit au point 11. La législation européenne ne soumet pas l'élimination de la substance à un règlement spécifique. Peut être éliminé en décharge contrôlée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport du carbonate de calcium n'est pas soumis à la réglementation ADR, RID, IMDG ni OACI/IATA. Pour les produits pulvérulents, éviter de laisser échapper de la poussière pendant le transport en utilisant notamment un transport en citernes à déchargement pneumatique.

ADR : European agreement on road transport of dangerous substances

RID : International rail transport regulation for dangerous substances

IMDG : International maritime dangerous goods code

IATA : International Air Transport Association.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. ETIQUETAGE SUIVANT DIRECTIVES CEE : Non concerné.

Le calcaire n'est pas une substance dangereuse au sens de la directive 91/155/CE

15.1.1. Symbole et classification de la substance : Non concerné

15.1.2. Phrase risque : Non concerné

15.1.1. Phrase de conseil : Non concerné


15.2. MESURES NATIONALES : Néant.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. REMARQUES

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation sans les remplacer. Les données qu'elle contient sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et sont fournies de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques qu'ils encourent éventuellement à utiliser un produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est fabriqué. Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les textes réglementant son activité. Il est de son entière responsabilité de prendre les précautions découlant de l'utilisation qu'il fait du produit.

 CARMEUSE NATURAL CHEMICALS Management Qualité	Site : SIEGE	Direction : TECHNIQUE	Document : 000.1436FDS
	FICHES DE DONNEES SECURITE CARBONATE DE CALCIUM		Page : 5/5 Date : 02/03/2004 Révision : 6

16.2. CONFORMITE

Suivant Directive Européenne 91/155/CEE modifiée par les Directives 93/112/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE.